



MAIRIE DE LA CHAPELLE EN VERCORS
5 place de l'Hôtel de Ville
26420 LA CHAPELLE EN VERCORS

AVIS AU PUBLIC
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°7
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

.....

Par arrêté n° 2023-60 en date du 23 mai 2023 et en application des articles L153-45 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Maire de la Chapelle en Vercors a engagé la procédure de modification simplifiée n° 7 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Cette procédure a pour objet de :

- Modifier le règlement de toutes les zones et le cahier de recommandations architecturales et paysagères pour ne plus interdire la pose de panneaux solaires en surimposition.

Les modalités de mise à disposition au public ont été définies par la délibération 2023-7-06 du 8 juin 2023.

Le public pourra consulter le dossier du 21 août 2023 au 30 septembre 2023 :

- à l'accueil de la mairie les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 13h30 à 16h30

- sur le site de la commune <http://www.lachapelleenvercors.fr>

Les observations pourront être formulées :

- en mairie sur un registre dédié

- par voie numérique uniquement à l'adresse urbanisme@lachapelleenvercors.fr avec indiqué dans l'objet : « Observation sur le projet de modification simplifiée n°7 »

Cet avis sur publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché à la mairie de la Chapelle en Vercors pendant toute la durée de mise à disposition.

A l'issue du délai, le registre sera clos et signé par le Maire. Le bilan sera présenté au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée, en tenant compte, le cas échéant, des avis émis et des observations du public.

La Chapelle en Vercors, le 10 août 2023
Le Maire, Jean-Michel TARIN

